

Nom commercial : Arganiae oleum

Numéro de la matière: 263030

Version : 2 / CH

Date de révision: 17.02.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 17.02.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Arganiae oleum

N° d'article 26303000

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 223747-87-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Aliment, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Arganiae oleum

Autres données

Ce produit est l'article au sens du paragraphe 3 du loi de chimique et on n'est pas obligé de le marquer selon la Directive 67/584 EWG. Elaboration d'une carte de sécurité selon le paragraphe 6 de l'Instruction sur les matériels dangereux n'est pas obligatoire et on le fait bénévolement

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune mesure particulière.

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire.

Nom commercial : Arganiae oleum

Numéro de la matière: 263030

Version : 2 / CH

Date de révision: 17.02.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 17.02.16

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau.. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Aucune mesure particulière nécessaire.. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); fumée; Eviter l'inhalation de fumée et des vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.; En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.. Mettre les personnes en sûreté.. Tenir à l'écart des sources d'ignition.. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.. Danger d'inflammation quand soudage ou contenant vide.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Ne pas conserver à une température supérieure à 25 °C.. Conserver à l'écart de toute source d'ignition..

Nom commercial : Arganiae oleum

Numéro de la matière: 263030

Version : 2 / CH

Date de révision: 17.02.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 17.02.16

Protéger des fortes chaleurs.. Protéger de l'action de la lumière.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants (résistants aux huiles)

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	jaune clair		
Odeur	forte		
Densité			
Valeur	0.914	à	0.917
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	insoluble		
solubilité(s)			
huile			
Remarque	soluble		
alcool			
Remarque	soluble		
température de décomposition			
Remarque	non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.. Protéger du rayonnement direct du soleil.

température de décomposition

Nom commercial : Arganiae oleum

Numéro de la matière: 263030

Version : 2 / CH

remplace la version : 1 / CH

Date de révision: 17.02.2016

Date d'impression 17.02.16

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, chlore fluide, oxygen concentré

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Autres données**

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.
Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Nom commercial : Arganiae oleum

Numéro de la matière: 263030

Version : 2 / CH

remplace la version : 1 / CH

Date de révision: 17.02.2016

Date d'impression 17.02.16

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1
de l'eau (Allemagne)

SECTION 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.